



Paris, le 24 novembre 2021

## ***Fédération Française des Diabétiques et "Métiers Interdits": rétrospective du combat mené depuis 25 ans***

### **1997 : Création du service social et juridique de la Fédération Française des Diabétiques**

En près de 25 ans d'existence, ce sont ainsi des centaines de personnes qui ont pu être accompagnées dans la conquête de leurs droits. Par exemple : le 3 octobre 2018, la Fédération porte le dossier d'Alizée Agier devant la justice. Le Tribunal administratif de Strasbourg annule la décision du Préfet qui refusait la candidature d'Alizée Agier, championne du monde de karaté, à la fonction de gardien de la paix en raison de son diabète, la rendant inapte d'office aux métiers de la Police Nationale : une victoire emblématique pour Alizée et pour la Fédération dans sa lutte contre les métiers interdits !

<https://www.federationdesdiabetiques.org/federation/actualites/diabete-et-acces-aux-metiers-interdits-une-premiere-victoire-pour-alizee-agier>

### **Novembre 2012 : Publication du 1er livre blanc "Diabète et travail : Propositions pour en finir avec les discriminations"**

<https://www.federationdesdiabetiques.org/search/resultats?keys=m%C3%A9tiers+interdits>

Ce livre blanc, écrit en collaboration avec la Confédération Française Démocratique du Travail, dresse un état des lieux objectif des aspects juridiques, sociaux et médicaux liés au diabète en milieu professionnel. Il est aussi un appel formel aux responsables politiques. Sa préface indique : « *Ces discriminations qui conduisent à une **exclusion intolérable viennent, dans la majorité des cas, d'une méconnaissance de la maladie, de son traitement et de sa gestion** » ; « *L'initiative prise par l'Association Française des Diabétiques d'édicter ce Livre Blanc a pour but de **faire évoluer les esprits et les comportements des professionnels de santé chargés de l'emploi, des employeurs mais aussi des législateurs.*** » 11 ans plus tard, les rédacteurs de ce livre doivent être fiers et heureux de voir que les discriminations par principe à l'entrée dans certaines fonctions feront normalement bientôt partie de l'histoire ancienne.*

### **Novembre 2012 : Premier colloque Métiers interdits de la Fédération à l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète**

Ce colloque, organisé à l'Assemblée Nationale, a été une occasion formidable de sensibiliser les parlementaires. Les députés le docteur Jean-Pierre Door, monsieur Gérard Cherpion et monsieur Denis Jacquat (mandat clos) honoraient la cause par leur présence et leur soutien.

### **2017 : Campagne de communication "Je fais un vœu"**

<https://youtu.be/uqbqz9LrPwc>

En 2017, la Fédération, en collaboration avec l'Aide aux jeunes diabétiques, lançait la pétition "Je fais un vœu : choisir le métier de mes rêves avec mon diabète" recueillant près de 40 000 signatures. Pour illustrer cette campagne : les témoignages émouvants de Pacôme, Maximilien et Alizée.

Cette même année, une première victoire est obtenue : après un travail intensif de sensibilisation du gouvernement, madame Marisol Touraine, alors Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, annonce dans une séance de questions orales : « ***les textes d'aptitudes ne correspondent pas à la réalité médicale et la réalité des soins. Le gouvernement est favorable à ce que ces textes évoluent et que soient revues complètement les conditions d'aptitudes pour un certain nombre de métiers au regard des personnes diabétiques et, le cas échéant, de personnes malades d'autres pathologies.*** ».

### **Novembre 2018 : Dépôt de la proposition de loi contre les métiers interdits**

Une étape supplémentaire est franchie dans la lutte commune contre les discriminations : la députée madame Agnès Firmin le Bodo dépose à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant l'ouverture du marché du travail aux personnes atteintes de diabète. A ce stade, bien que le combat soit encore long, ce soutien formel donne un nouvel élan d'espoir à la cause. Quelques jours avant, la Fédération rencontrait Madame la députée lors d'un rendez-vous à l'Assemblée nationale. Un travail de co-construction du texte avait alors été entrepris.

### **2019 : De nombreux rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les responsables politiques :**

2019 - C'est d'abord l'année des rendez-vous institutionnels : Cabinet du Premier ministre, Ministère de la défense, intérieur, travail, fonction publique, santé ... Chacun des conseillers a pu être rencontré par la Fédération et sensibilisé à l'aberration des textes juridiques interdisant l'accès aux professions de pompier, policier, contrôleur de train, hôtesse de l'air, pilote d'avion ...

2019, c'est également l'année où un nombre croissant de parlementaires ont affirmé leur soutien à ce sujet transpartisan. Proposition de résolution de monsieur Ian Boucard invitant le Gouvernement à réviser les textes réglementaires sur l'emploi des personnes diabétiques, intervention de madame Béatrice Descamps à l'ouverture du colloque de la Fédération pour la Journée Mondiale du Diabète, signature de notre pétition "Diabétiques : stop aux métiers interdits" par monsieur Olivier Faure et madame Michèle de Vaucouleurs... autant de moments précieux captés en image.

Comment aborder cette rétrospective sans évoquer le soutien de la Fédération à l'action de Hakaroa Vallée ? Fin octobre 2019, par exemple, ce jeune garçon prenait l'initiative de courir autour de l'Assemblée Nationale pour prouver que le diabète n'est aucunement un frein à l'exercice physique. La Fédération Française des Diabétiques, vêtue de pulls aux couleurs de sa campagne contre les métiers interdits, était venue l'encourager.

### **Janvier 2020 : Examen en première lecture à l'Assemblée nationale de la Proposition de loi contre les métiers interdits**

Le 30 janvier 2020, l'Assemblée nationale, réunie en Séance Publique, adoptait à **l'unanimité et avec le soutien du gouvernement** la Proposition de Loi visant l'ouverture du marché du travail aux personnes atteintes de diabète, ou de toute autre pathologie chronique !

Un moment historique salué par la Fédération, auditionnée quelques semaines plus tôt pour faire entendre sa voix, et surtout présente ce jour dans l'hémicycle pour suivre les débats.



### **2020, une année également marquée par l'ampleur de l'épidémie de Covid-19 :**

2020, c'est également le début de la crise sanitaire. L'épidémie de Covid-19 a bouleversé les calendriers de tous, et alors même que l'adoption de la Proposition de Loi en janvier 2020 avait constitué un immense espoir, tout était à l'arrêt. Pendant de longs mois, aucune avancée significative n'a pu être consacrée... Il n'était pourtant pas question que la pandémie conduise à enterrer toutes les promesses du Gouvernement, de même que les travaux du Parlement... C'est alors qu'en janvier 2021, 1 an après l'adoption du texte par l'Assemblée nationale, la Fédération Française des Diabétiques publiait un communiqué **"La pandémie de Covid-19 doit-elle conduire à enterrer toutes les promesses du gouvernement ?"**. Dans le même temps, Agnès Firmin le Bodo, la députée auteure de la proposition de loi, et Jean-François Thébaut, Vice-Président de la Fédération, adressaient un **message de soutien** à toutes les personnes concernées par les discriminations à l'emploi.

### **Mai 2021 : le Sénat s'empare du sujet**

Mai 2021, après la pluie vient le beau temps : le Sénat s'est enfin emparé du sujet, une excellente nouvelle après ces très longs mois de stagnation. Le Sénateur monsieur Xavier Lacovelli accepte d'inscrire la Proposition de Loi à l'ordre du jour de la niche du groupe RDPI. Le 27 mai, le texte est adopté à l'unanimité avec le soutien du Gouvernement : un **pas supplémentaire franchi** dans ce combat de longue haleine !

Revoir le **décryptage** d'Adèle et Manon.

### **Mai 2021 : Annonce du lancement d'une mission IGAS**

Le combat au Parlement va de pair avec des actions de sensibilisation du gouvernement. Après avoir à nouveau rencontré les conseillers santé de l'Elysée et du premier ministre, ainsi que ceux des ministères du travail, de la fonction publique et de la santé. L'ouverture d'une mission IGAS a été annoncée à la Fédération.

Objectifs de la mission :

- Cartographier l'ensemble des métiers concernés par les restrictions d'aptitude,
- Étudier la réglementation européenne
- Proposer des recommandations au comité interministériel.

C'est ainsi qu'au mois de juin, dans une audition de près de 2 heures, la Fédération a pu transmettre à la mission IGAS vos histoires, établir un état des lieux de la réglementation et démontrer le caractère très archaïque des textes réglementaires en vigueur.

Les conclusions de cette mission IGAS devraient être publiées très bientôt. Elles nourriront la feuille de route du comité interministériel.